

que notre pays a contracté en pleine connaissance de cause et qu'il lui est impossible d'ignorer sans porter atteinte à sa réputation.

Lorsqu'après avoir achetés de la puissante compagnie de la Baie d'Hudson les droits et les privilèges que cette dernière possédait sur ces vastes pays connus sous les noms de Terre de Rupert et de Territoires du Nord-Ouest, le Canada voulut prendre possession de son nouveau domaine et y exercer son autorité, une insurrection éclata et la population courut aux armes.

Mais je vais laisser la parole à celui-là même qui fut intimement lié à tous ces graves événements et qui fut chargé par la Couronne de rétablir la paix dans cette partie de son domaine.

Un document officiel communiqué à la Chambre des Communes le 17 juin 1891, No. 51 de la session de 1891, nous donne le récit authentique des négociations intervenues entre le gouvernement du Canada et les délégués nommés par la population du Nord-Ouest. Dans une lettre écrite par Mgr Taché et adressée au Gouverneur-Général, nous trouvons ce qui suit :

" Avant le transfert des territoires du Nord-Ouest au Canada, il existait un grand malaise parmi les habitants des dits territoires au sujet des conséquences de ce transfert. La population catholique spécialement, en grande partie d'origine française crut avoir raison de prévoir des injustices à cause de sa langue et de sa religion, s'il ne lui était pas donné une garantie spéciale au sujet de ce qu'elle considérait être ses droits et ses privilèges. Ses appréhensions donnèrent naissance à une agitation telle qu'elle eut recours aux armes, non par manque de loyauté envers la Couronne, mais par simple défiance contre les autorités canadiennes qui, suivant elle, étaient entrées sans droits dans le pays avant d'en avoir fait l'acquisition.

" Des hommes mal dirigés s'unirent ensemble pour empêcher l'entrée du futur lieutenant-gouverneur. La nouvelle de cette explosion fut reçue avec surprise et regret, en Angle-

terre et au Canada. Tout ceci se passait en l'année 1870.

" J'étais alors à Rome. A la demande des autorités canadiennes, je quittai le Concile OEcuménique pour venir travailler à la pacification du pays. En route je passai quelques jours à Ottawa. J'eus l'honneur de plusieurs entrevues avec Sir John Young, alors gouverneur-général, et avec ses ministres. A plusieurs reprises je reçus l'assurance que les droits de la population de la Rivière Rouge seraient protégés sous le nouveau régime ; que les autorités impériale et fédérale ne permettraient jamais aux nouveaux venus d'empiéter sur les libertés des anciens colons ; que sur les bords de la Rivière Rouge, comme sur les rives du St-Laurent, la population aurait la liberté de parler sa langue maternelle, de pratiquer sa religion et d'élever ses enfants dans sa croyance. Le jour de mon départ d'Ottawa, Son Excellence me remit une lettre, dont je joins une copie au présent mémoire comme annexe A, et dans laquelle étaient répétées quelques-unes des assurances qui m'avaient été données verbalement. " La population, " disait la lettre, " peut être certaine et que tout respect et toute attention seront portés aux différentes croyances religieuses."

" Le gouverneur-général, après m'avoir dit que " Lord Granville désirait tout d'abord obtenir mon concours " me remit un télégramme qu'il avait reçu du très honorable ministre des colonies, que je joins au présent mémoire comme annexe B, dans lequel Sa Seigneurie exprimait le désir que le gouverneur-général prit " tous les soins possibles de donner des explications là où il existait un malentendu, de s'assurer des besoins et de se concilier le bon vouloir de tous les colons de la Rivière Rouge.

" On me remit de plus, une copie de la proclamation émise par Son Excellence le 6 décembre 1869 et que je joins au présent mémoire comme annexe C. Il est dit dans cette proclamation : " Sa Majesté me commande de vous dire qu'elle sera toujours prête, par ma voix,